

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 01/07/19

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 21 janvier 2019 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :


Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame, Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Josiane GAUDE, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Était absente et excusée :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Mme Josiane GAUDE.

Était absent :

Monsieur Yves POZZO di BORGIO.

 1

Madame le Maire salue l'assistance et signale que Laurence AMAND a donné pouvoir à Josiane GAUDE.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 001

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire désigne Christophe POISSON comme secrétaire de séance, et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 001.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018. 07 2019 002

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 002.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux. 2019 DJS 94

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire explique que cette délibération concerne l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux. Elle explique qu'elle a souhaité amender le règlement afin que maires d'arrondissement soient consultés sur l'utilisation des équipements sportifs. Le Maire d'arrondissement étant en charge des équipements de proximité, elle juge indispensable que la mairie soit informée des créneaux horaires proposés.

Christophe POISSON explique que ce règlement est mis à jour pour la première fois depuis 40 ans et que le premier amendement, évoqué par Madame le Maire, vise à préciser le rôle du maire d'arrondissement dans l'attribution des créneaux aux associations sportives.

Il ajoute que ce point est important, en particulier dans le 7^e arrondissement, au vu de la pénurie d'équipements sportifs et du combat mené par Madame le Maire sur les équipements mutualisés avec d'autres arrondissements.

Christophe POISSON explique qu'un deuxième amendement pourrait être proposé, et qu'il concernera la flexibilité qui pourrait être mise en œuvre vis-à-vis des associations sportives. Il indique qu'elle pourra prendre la forme d'une signature d'une convention signée avec la Ville. En cas de grèves de personnels de gardiennage, les présidents des associations sportives pourraient prendre en charge la responsabilité de l'équipement pendant le créneau horaire. Il ajoute que ce mécanisme entraînerait une baisse du nombre de fermetures des associations sportives et moins de coûts de gardiennage pour la Ville.

Christophe POISSON invite donc à voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire explique que l'on peut amender le règlement pour que les maires d'arrondissement puissent être consultés, mais qu'elle n'est pas favorable au fait de donner les clés des gardiens aux présidents d'associations, afin d'éviter des problèmes de responsabilité. Elle prend l'exemple d'un président d'association, qui étant en possession des clés, les utiliserait en dehors des créneaux prévus, sans que sa responsabilité soit pourtant mise en cause. Elle précise que la situation serait différente pour le gardien du fait qu'il ait un contrat.

Madame le Maire rappelle que par le passé, il y avait pu avoir des problèmes de grève avec certains gardiens, qui ont engendré un accès restreint aux locaux pour les associations sportives. Elle proposera d'indiquer en cas d'empêchement, comment s'organiser pour que les associations puissent quand même avoir accès aux locaux, sans que cela ne les pénalise.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 94.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux. 2019 DJS 95

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire rappelle l'objet de la délibération, qui concerne l'approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux.

Monsieur Christophe POISSON explique que le 7^e arrondissement ne dispose pas, dans l'immédiat, de ce type de structure et ajoute qu'il est toutefois logique de s'entendre sur une tarification pour encadrer l'utilisation de ces salles.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 95.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 - Subventions (61.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 2019 DAE 5

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le dispositif concernant le soutien à l'accompagnement des projets entrepreneuriaux à fort impact social qui comporte une subvention de 61.500 euros et des droits d'adhésion de 3.600 euros.

Elle précise que l'association ANIMA'FAC est concernée pour le 7^{ème} arrondissement et souligne l'intérêt de cette aide pour des associations œuvrant en faveur de l'insertion, voire de la réinsertion et l'activité économique.

Josiane GAUDE précise que le montant de la subvention attribué à ANIMA'FAC sera de 3.500 euros.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 5.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 - Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants 2019 DAE 51

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire présente l'objet de la délibération. Elle concerne les marchés découverts alimentaires et l'évolution des droits de place applicables aux commerçants. Madame le Maire donne la parole à Madame Josiane GAUDE.

Madame Josiane GAUDE explique que la délibération porte sur les marchés, les droits de voirie et les droits sur les places de marchés découverts et rappelle les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 : pour les commerçants abonnés, le tarif est de 4,32 euros HT par mètre linéaire, et pour les commerçants volants, la somme s'élève à 5,85 euros HT par mètre linéaire.

u

Josiane GAUDE explique que la Mairie de Paris propose, pour le 4 janvier 2020 une augmentation de 1,50 %. Compte tenu du contexte actuel, Madame Gaude propose de ne pas accepter cette augmentation sur le principe plus que sur la somme : elle considère que tous les commerçants, qu'ils soient sédentaires ou pas, ont été affectés par les conséquences du mouvement des gilets jaunes. Aussi elle demande à l'assemblée, si elle en est d'accord, de bien vouloir voter contre.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 51.

Pour : /

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle du Conseil, de la salle des mariages et de la salle des Fêtes de la mairie du 7^e arrondissement.
2019 DDCT 6

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le projet visant à fixer des redevances liées à l'occupation de la salle du Conseil, de la salle des mariages et de la salle des Fêtes de la mairie du 7^e arrondissement. Madame le Maire insiste sur la réelle transparence que permettent ces conventions d'occupation qui délimitent précisément les tarifs et les responsabilités des parties.

Josiane GAUDE précise que le tarif de la salle du Conseil, est légèrement inférieur à celui de la salle des mariages et de la salle des Fêtes.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DDCT 6.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018. 2019 DU 65

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que la délibération concerne l'exonération de certains droits de voirie prévus pour 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018. Elle précise que ce texte présente une grande difficulté : elle exclut de son champ d'application, et donc de toute exonération, les commerces qui n'ont pas de terrasse.

Madame le Maire annonce qu'elle va amender la proposition, en présentant un vœu en Conseil de Paris, pour que les commerçants qui ne sont pas concernés par les droits de voirie puissent bénéficier d'une indemnisation. Elle ajoute qu'elle s'est rendue à plusieurs réunions à cet égard, notamment pour soutenir les commerçants qui ont subi des dégradations.

Madame le Maire ajoute que le 7^e arrondissement a été le moins affecté, alors même qu'il rassemble de très nombreuses institutions nationales et internationales. Elle annonce également que les tags seront retirés dans les meilleurs délais.

Monsieur Christian LE ROUX annonce qu'il va voter pour mais souligne la nécessité de faire un amendement, comme le Maire l'a annoncé.

Monsieur Christian LE ROUX précise que la délibération évoque les mois de novembre et de décembre, mais qu'il n'est dans les faits question d'une exonération que sur un seul mois. Il rappelle que les manifestations des gilets jaunes ont lieu depuis trois mois, en comptant le mois de janvier et qu'il souhaite vivement pouvoir étendre ce mécanisme d'exonération.

Madame le Maire indique qu'elle est en accord avec Monsieur LE ROUX, et que la solution consistera à ne pas indiquer de durée et à prévoir que l'exonération s'applique tant que les manifestations durent.

Monsieur Marc LAROCK juge également que le principe d'une liste de rues est très limitatif. Il prend pour exemple les cafés autour du musée d'Orsay qui ont été fermés plusieurs samedis et explique qu'il souhaite également voir étendu le périmètre.

Madame le Maire souhaite également que l'exonération concerne tout l'arrondissement. Le vœu qu'elle proposera, et qui permettrait d'amender le texte, concernera donc la durée de l'exonération, le périmètre sur lequel il est appliqué et la nature des commerces concernés.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 65.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions (74 808 euros), subventions (201 207 euros). 2019 DASCO 9

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire expose les trois types d'aide financière concernant les collèges présentés dans cette délibération : d'une part des dotations complémentaires de fonctionnement de 47 860 euros, d'autre part, des subventions d'équipement pour un montant de 74 808 euros, et enfin une subvention globale de 201 207 euros pour la réalisation de travaux d'entretien.

Elle précise que pour le 7^{ème} arrondissement seul le collège Jules Romains est concerné par la troisième subvention à hauteur de 1022 euros.

Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 9.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 - Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles 2019 DFA 5

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que ce texte concerne la signature d'un contrat de concession de services relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles. Elle ajoute que ce marché publicitaire a été attribué à l'entreprise Jean-Claude DECAUX.

Emmanuelle DAUVERGNE explique qu'il s'agit de la reconduction d'un marché. L'entreprise Jean-Claude DECAUX a remporté ce marché et se succède à elle-même. Le marché actuel expire le 26 avril 2019, mais le déploiement des nouveaux mobiliers ne sera achevé qu'en 2020. Elle explique que pour maintenir la continuité du service, il était prévu que les anciens panneaux soient déposés par le lauréat du marché et ajoute que la Ville a réintroduit le principe de tarification préférentielle pour le spectacle vivant, et la redevance demandée par la mairie de Paris au nouvel opérateur est en baisse par rapport au précédent marché. Elle passe de 10,4 millions d'euros en 2016 à 9,1 millions d'euros en 2020.

Christian LE ROUX demande les raisons de la baisse de la redevance.

Madame le Maire explique que la Ville de Paris est en contentieux avec JC Decaux sur le marché des mobiliers urbains d'information, dans le cadre d'une autre procédure. Elle indique que les revenus publicitaires, qui permettent de financer ces mobiliers sont également régulièrement en baisse.

Madame le Maire explique que la mairie du 7^e n'est pas impliquée dans ce contrat, cependant elle bénéficie du marché. Elle ajoute que les supports publicitaires dans le 7^e arrondissement sont bien entretenus.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFA 5.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 - Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs. 2019 DEVE 7

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une subvention de 13 500 euros à la Ligue de protection des oiseaux pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges.

Madame le Maire indique qu'il est proposé à tous les arrondissements de proposer des lieux qu'il serait possible de labelliser en lien avec la Ligue des oiseaux, avec des obligations et une contrainte de non-utilisation de raticide.

Madame le Maire annonce que la mairie a porté son choix sur le jardin Catherine LABOURE, qui n'est pas concerné actuellement par le problème des rats. Elle indique que, après s'être entretenu avec Monsieur René-François BERNARD, il apparaît préférable de continuer à utiliser les produits qui respectent l'environnement, et si les rats persistent de demander l'utilisation de produits plus efficaces, par dérogation et de manière temporaire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 7.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 - Signature d'une convention d'exploitation pour l'entretien des espaces verts concédés à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (7^e). 2019 DEVE 13

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que le texte concerne la signature d'une convention d'exploitation pour l'entretien des espaces verts concédés à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Monsieur René-François BERNARD ajoute que ce texte illustre la mauvaise gestion du dossier par la Ville de Paris : le périmètre de l'emprise de la SETE a été dans un premier temps étendu à la demande de la SETE. À présent la SETE sollicite la Ville pour en assurer l'entretien. Il relève néanmoins que l'essentiel reste que la sécurité du site soit assurée, que ce soit par les moyens de la Ville ou de la SETE.

Madame le Maire indique qu'elle a d'ailleurs obtenu que la SETE prenne davantage part à la sécurisation du site, sujet qui était à l'ordre du jour d'une réunion qu'elle a tenue avec le directeur général de la SETE et Olivier LE QUÉRÉ.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 13.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 - Gare du Pont de l'Alma (7^e). Convention de transfert de gestion d'une emprise du domaine public de voirie avec SNCF Mobilités dans le cadre de sa rénovation.
2019 DVD 14

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération concerne l'adoption d'une convention de transfert de gestion d'une emprise du domaine public de voirie avec SNCF Mobilités dans le cadre de sa rénovation. Elle indique que la gare SNCF du Pont de l'Alma va être totalement rénovée.

Si elle n'est pas contre le principe de cette rénovation, elle souhaite néanmoins soulever une difficulté : la convention prévoit un transfert de gestion qui s'étend également à la commercialité. Elle ajoute que cela pourrait mener à perdre la maîtrise de la commercialité.

Monsieur René-François BERNARD précise que le bénéficiaire bénéficiera du droit inconditionnel de délivrer les autorisations d'occupation.

Madame le Maire explique que cela signifie que le nouveau bénéficiaire pourra y installer toute sorte d'activité, sans droit de regard de la Mairie du 7^e. Elle ajoute que la superficie est assez importante.

Monsieur René-François BERNARD précise que la superficie est de 447 m² en deux morceaux.

Madame le Maire souligne que cette convention concernera le sous-sol, mais aussi la surface, or le Pont de l'Alma a l'avantage d'offrir une belle perspective.

Madame le Maire considère qu'il serait pertinent d'avoir aussi un droit de regard sur cette commercialité, en tout cas de pouvoir y émettre des réserves. Elle propose à l'assemblée de voter contre, tout en prévoyant de l'amender d'ici le Conseil de Paris, d'autant plus que la Mairie de Paris y aurait intérêt.

Madame le Maire rappelle que Bruno JULLIARD avait souhaité créer un emplacement commercial sur le pont Alexandre III : elle s'était opposée et avait ainsi pu garder la main sur ce site.

Monsieur René-François BERNARD explique qu'il faut garder une cohérence architecturale avec le bâtiment qui sera de l'autre côté, le musée des égouts.

Madame le Maire donne la parole à Christian LE ROUX.

Christian LE ROUX rappelle que ce sujet est connu depuis longtemps et que la gare de l'Alma avait été incendiée lors des manifestations lycéennes en 1995. À l'issue de cet incendie, la SNCF avait déjà proposé un projet de 40 millions de francs, soit 6 millions d'euros à peu près.

Il rappelle que Jean-Philippe HUBIN s'était opposé à la reconstruction de la gare de l'Alma et que la SNCF avait refusé d'aller plus loin aboutissant à cette situation où la gare est matérialisée par un Algeco depuis 25 ans.

Il se réjouit qu'enfin un projet arrive et précise que s'il convient d'être vigilant quant à la commercialité du lieu, l'installation d'un Relay H ne poserait pas de problème.

Madame le Maire souligne que les deux kiosques place de l'Alma ne sont guère esthétiques.

Christian LE ROUX explique que la présence d'un Relay H, comme il y en a dans toutes les gares, ne lui pose aucun problème. Il demande en revanche le retrait de la disposition qui ne permet pas à la Mairie de disposer d'un droit de regard sur le commerce. Il indique qu'il suivra le vote de Madame le Maire en attendant qu'elle ait des précisions au prochain Conseil de Paris et se réjouit de la disparition de cette verrue.

Madame le Maire propose l'instauration d'une procédure de codécision avec la SNCF concernant l'installation des commerces et rappelle qu'elle avait eu l'occasion de faire évacuer des commerces devant l'église orthodoxe, ainsi que devant la Place Vauban. Elle rappelle qu'en égard à la belle perspective qui se dégage depuis le Pont de l'Alma, il est nécessaire que la Mairie du 7^e puisse bénéficier d'un droit de regard sur le commerce susceptible d'être implanté.

Madame le Maire propose de voter contre ce texte, et explique qu'elle va demander à la SNCF de renégocier les conditions de mise à disposition de cet espace, de manière à ce que la Mairie du 7^e dispose d'un droit de regard sur le cadre juridique sur le profil de l'exploitant qui sera retenu.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2019 DVD 14.

Pour : /

Contre : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote : /

Madame Le Maire indique que l'ordre du jour principal est épuisé et que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 19 mars.

Elle annonce les conseils de quartier de la semaine : le CCQ École militaire est prévu le 23 janvier à 18h30, le Gros-Caillou le 24 janvier à 18h30, Saint-Thomas d'Aquin le 28 janvier à 18h30 et Invalides le 4 février à 18h30.

Madame le Maire explique qu'elle n'est pas opposée au Grand Débat National, et qu'elle a mis à ce titre des cahiers de doléances à disposition. Elle ajoute qu'il n'y a en l'état pas encore de demandes pour organiser des réunions.

Madame le Maire présente les événements qui se tiendront dans les prochaines semaines à la Mairie : le salon du livre se tiendra le 28 janvier de 14 à 18 heures, la Chandeleur le 1^{er} février, et une soirée littéraire exceptionnelle en présence de Yasmina Khadra le 5 février et le 6 février, en partenariat avec le centre culturel chinois et la mairie, se tiendra la joyeuse fête du printemps.

Madame le Maire ajoute que la nuit de la solidarité se tiendra le 7 février de 18H à minuit, et que la journée de la femme se tiendra le vendredi 8 mars.

Christophe POISSON ajoute que le jeudi 24 janvier se tiendra un café littéraire, au café de Mars, 11, rue Augereau avec une maman de l'arrondissement qui s'appelle Karen AIACH. Il explique qu'il sera question du combat qu'elle mène contre la maladie orpheline de sa fille depuis 15 ans.

Marc LAROCK indique qu'il reçoit des demandes pour organiser des événements dans le cadre du grand débat national.

Madame le Maire précise qu'elle est à sa disposition et que la Mairie peut les organiser.

Elle rappelle la date des vœux aux forces de sécurité qui se tiendront le vendredi 25 janvier à 18 heures 30. Elle ajoute que cet événement sera l'occasion de les remercier pour leur engagement dans le 7^e arrondissement. Elle conclut en rappelant que les vœux aux commerçants auront lieu le lendemain à 19 heures 30.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Christophe POISSON

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI